Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 26 septembre 2013 17 h

Séance tenue le jeudi 26 septembre 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, M. Alex Bottausci, Mme Suzan Clarke, M. Richard Coutu, Mme Jane Cowell-Poitras, M. Francis Deroo, M. Benoit Dorais, Mme Josée Duplessis, M. Jean-Marc Gibeau, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Bill McMurchie, M. Charles Mickie, à titre de représentant du maire du Village de Senneville, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Marvin Rotrand, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, M. Alain Tassé et M. Peter F. Trent

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Christian G. Dubois et M. Lionel Perez

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS*:

M. Richard Bélanger, Mme Lyn Thériault

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Jean-Claude Lanthier	M. Laurent Blanchard	Îlot Overdale / Préservation de la maison historique Louis-H. Lafontaine – détérioration avancée / Demande de soutien au gouvernement fédéral (ministre du patrimoine) pour souligner l'apport de cet homme à la Ville

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 15.

---

2 - Période consacrée aux membres du conseil

2.01 - Commentaires des élus

Le président de l'assemblée appelle le point « Commentaires des élus ».

Élus	Commentaires
M. Laurent Blanchard	Remerciements et salutations aux élus qui quittent la politique municipale
M. Peter F. Trent	Appréciation des maires des villes liées en regard de l'efficacité de la coalition
M. Anthony Housefather	Charte des valeurs québécoises – Les villes liées ont l'intention de se prévaloir du droit de retrait puisque cela est en contradiction avec les valeurs de la société montréalaise

---

2.02 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Anthony Housefather	Mme Josée Duplessis	Projet Cavendish / Actualisation des études d'ici mai 2014

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 28.

Le président de l'assemblée informe les membres du conseil du décès de la mère de M. Christian G. Dubois.

CG13 0375

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 septembre 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente en y apportant les modifications suivantes :

- ajout de l'article 6.02
- retrait des articles 20.06, 20.21, 30.02, 30.03 et 30.06
- modifier l'article 20.14 afin d'y retrancher l'article 18 de l'entente-cadre avec Univar Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG13 0376

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 septembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG13 0377

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 août 2013

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 août 2013, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 septembre 2013 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 juillet au 25 août 2013.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 29 juillet au 25 août 2013.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 29 juillet au 25 août 2013.

CG13 0378

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée, et le conseil en prend acte.

04.04 1132714011

CG13 0379

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2011

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2011.

04.05 1132714010

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Alain Tassé

-- Réponse à monsieur Bruce Walker concernant la raison du report de l'ouverture des soumissions à l'égard de l'appel d'offres public pour la fourniture d'une unité de technologie de désinfection à l'ozone à l'usine d'épuration des eaux usées.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG13 0380

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics intitulé « La traversée de la rue: comment accroître la sécurité et le confort des piétons »

Monsieur Edgar Rouleau dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics intitulé « La traversée de la rue: comment accroître la sécurité et le confort des piétons », et le conseil en prend acte.

06.01

CG13 0381

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration sur le Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012

Monsieur Peter F. Trent dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration sur le Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012, et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt de la résolution 2013-08-365 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne

---

CG13 0382

Dépôt du document intitulé « Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013 »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document intitulé «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013» dans le cadre de la tenue, le 7 juin 2013, du Sommet du Mont-Royal - Bilan et perspectives d'avenir, et le conseil en prend acte.

07.02 1130504003

7.03 Dépôt de la résolution CM13 332 du conseil de la Cité de Dorval - Appui aux démarches de la FCM sur la sécurité ferroviaire.

7.04 Dépôt de la résolution 13-08-03 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal - Requalification de l'axe de la Côte-de-Liesse - raccordement de l'axe Cavendish.

CG13 0383

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence dans la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence dans la salle des valves des conduites de distribution à l'usine Atwater conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05 1136190001

CG13 0384

Dépôt du troisième bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan 2009-2013 (août) de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, et le conseil en prend acte.

07.06 1134240003

CG13 0385

Dépôt du document intitulé « Les actes du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document intitulé «Les actes du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir», et le conseil en prend acte.

07.07 1131260001

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

9.01 Monsieur Laurent Blanchard fait lecture du rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également le tableau de la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 $, pour la période du 27 août 2012 au 25 août 2013, ainsi que celle des contrats de plus 2 000 $ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

CG13 0386

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Laurent Blanchard

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0387

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1383;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 $, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 28 août 2013;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1133490001

CG13 0388

Approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux d'une superficie de 412,68 mètres carrés situé au 209, avenue Laurier Est à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 37 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, soit du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2018 - Dépense totale de 569 203,87 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1402;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Michel Dallaire, Alain Dallaire, Robert Després, Pierre Gingras, Ghislaine Laberge, Gérard Coulombe, Alban D'Amours, Mary-Ann Bell et Johanne M. Lépine, chacun en sa qualité de fiduciaire pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 5 ans à compter du 1er décembre 2013, un espace d'une superficie de 412,68 mètres carrés, situé au 209, avenue Laurier Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 569 203,87 $, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1135840001

CG13 0389

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, une partie du lot 4 714 527 d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du « parc-nature des Sources », moyennant un loyer de 1 $ annuellement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1403;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Aéroports de Montréal, pour une période de 20 ans, à compter de la date de signature du bail, une partie du lot 4 714 527, d'une superficie de 265 786,9 mètres carrés, afin de permettre la concrétisation du «parc-nature des Sources», moyennant un loyer de 1 $ annuellement, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail et sujet son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1136218014

CG13 0390

Autoriser la prolongation d'une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre mois, avec Ballin inc. pour la fourniture de pantalons de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal (CG10 0047)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2013 par sa résolution CE13 1360;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Ballin inc. pour une période de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 09-11070 (CG10 0047);

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1135281005

CG13 0391

Approuver l'avenant no 2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Niche Technology inc. (CG07 0437) dans le cadre du projet « Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M- IRIS) » afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules «Analyse et tableaux de bord» et d'implanter les modules « Bertillonnage » et « Détention »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1386;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant no 2 modifiant la convention conclue entre la Ville de Montréal et Niche Technology inc. (CG07 0437), dans le cadre du projet « Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité (M-IRIS) » afin de libérer la firme de ses obligations relatives à l'implantation des modules « Analyse et tableaux de bord » et d'implanter les modules « Bertillonnage » et « Détention ».

Adopté à l'unanimité.

20.05 1136075004

Article 20.06

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Compugen inc. pour la fourniture, sur demande, des produits de l'éditeur Microsoft – Appel d'offres public 13-13094 (3 soum.)

Retiré (voir l'article 3.01)

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.07 à 20.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0392

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective intervenue avec Distribution T.I.M (CG12 0342) pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'information aux résidants de l'île de Montréal - Appel d'offres public 12-12135 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2013 par sa résolution CE13 1346;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'autoriser la première prolongation de l'entente-cadre conclue avec Distribution T.I.M pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou bulletins d'informations aux résidants de l'île de Montréal, pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12135;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1136133002

CG13 0393

Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1388;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 053 811,58 $, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 820 438,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6435 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1131246006

CG13 0394

Octroyer un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 12 bâtiments - Dépense totale de 1 764 689,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5613 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1390;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 764 689,76 $, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique des bâtiments suivants : Parc Jean-Amyot, Parc Kent, Garage du Mont Royal, Parc St-Damase, Chalet du Parc Mont Royal, Centre Masson, Cavalerie, Centre St-Mathieu, Parc Père-Marquette, Parc Mackenzie-King, Parc MacDonald, Parc de la Vérendrye, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'approuver un projet de contrat de services éconergétiques par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, au prix de son étude détaillée, soit pour une somme maximale de 1 744 689,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5613, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

3 - d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et des transactions immobilières à signer ledit projet de contrat, pour et au nom de la Ville ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1136040003

CG13 0395

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour les projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance », dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2013 par sa résolution CE13 1368;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ à Le réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., pour l'année 2013, pour la réalisation des projets « Consolidation de la Clinique Droits Devant » et « Intervention pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation ou à risque d'itinérance », dans le cadre du programme de soutien des services aux personnes itinérantes prévu au budget régulier de la Direction de la diversité sociale;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1132586003

CG13 0396

Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de 7218397 Canada inc. un espace à bureaux situé au 5995, boulevard Décarie, pour le poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 16 mois, soit du 1er février 2014 au 31 mai 2015 - Dépense totale de 290 383,74 $, incluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1400;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 16 mois à compter du 1er février 2014, un espace d'une superficie de 418,06 mètres carrés, situé au 5995, boulevard Décarie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 290 383,74 $, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1134565007

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.12 à 20.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0397

Approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, des espaces situés au 10 950, boulevard Perras à Montréal pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 3 ans, soit du 1er avril 2013 au 31 mars 2016 - Dépense totale de 378 268 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1401;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Boscoville 2000, pour une période de 3 ans à compter du 1er avril 2013, des espaces d'une superficie totale de 1 965 mètres carrés, situés au 10 950, boulevard Perras pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 378 268 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de sous-bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1134565008

CG13 0398

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Solutions Modex inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégrée des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 2 250 635,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12155 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1385;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Solutions Modex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel d'aide à la décision servant à la production des plans d'intervention intégrée des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 2 250 635,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12155;

3 - d'approuver la convention d'entiercement et d'autoriser la Directrice du Service de l'eau à signer cette convention pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1132518001

CG13 0399

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 13-12742 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1461;

Vu la modification convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour ayant pour objet le retrait de l'article 18 de l'entente-cadre avec Univar inc.;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois à compter de la date de leur émission pour la fourniture, sur demande, de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable;

3 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	**Articles**
Cleartech Industries inc	4, 16
Univar Canada inc.	2, 11
Product Performance General Chemical Ltd	12, 13

4- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme pour les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12742 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Firmes	**Articles**
Kemira water solutions Canada inc.	3, 7, 8, 9, 14, 15
John Meunier inc.	6

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.14 1134119004

CG13 0400

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'eau principale dans la rue McTavish, de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 4 598 512,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 222401 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1467;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 4 533 463,14 $, taxes incluses, correspondant à la portion assumée par l'agglomération, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire), d'une conduite d'eau secondaire et d'une conduite d'eau principale dans la rue McTavish, de la rue Sherbrooke à l'avenue Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 178 512,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222401 ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John W. Meaney
M. Charles Mickie
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino

20.15 1134822027

CG13 0401

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat de service professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1474;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

4 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

5 - d'autoriser une dépense de 2 525 953,97 $, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier, dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

6 - d'approuver un projet de convention par lequel MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 360 704,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12907 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.16 1132961003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17 à 20.20 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0402

Accorder un contrat à Westburne Électricité inc. pour le préachat d'un centre de commande de moteurs, d'un tableau de branchement et d'un commutateur de transfert automatique pour la station de pompage Saint-Paul, pour une somme maximale de 108 581,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public 3279-AE (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1460;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire Westburne Électricité Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le préachat d'un centre de commande de moteurs, d'un tableau de branchement et d'un commutateur de transfert automatique pour la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 581,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3279-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.17 1130362003

CG13 0403

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour les travaux d'aménagement d'un atelier lourd à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, située au 8585, boulevard de la Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 907 569,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5669 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1462;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 907 569,35 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'un atelier lourd à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 799 593,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5669;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.18 1136196001

CG13 0404

Résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210), pour les travaux de conversion de la chambre de contact de chloration en canaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1470;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1 - de résilier le contrat 2011-08 Usine Atwater accordé à Louisbourg SBC, S.E.C. (CG12 0210) relativement à la conversion de la chambre de contact de chloration en canaux;

2 - d'imputer les coûts afférents à la résiliation du contrat à même le budget restant dudit contrat.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Maria Tutino

20.19 1135879002

CG13 0405

Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 $ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1471;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 128 312,34 $, taxes incluses, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 996 602,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12558 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1133482001

Article 20.21

Accorder un contrat de services professionnels à MACOGEP inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 232 127,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12908 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Retiré (voir l'article 3.01)

CG13 0406

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1477;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

d'approuver l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles, à Montréal, dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1135135002

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.23 à 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0407

Approuver l'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat / Accorder une contribution financière de 3 430 469 $ pour l'année 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1489;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal, d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2014, afin de permettre à cette nouvelle société paramunicipale d'amorcer son mandat;

2 - d'approuver le projet de convention de prêt de services entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal;

3 - d'accorder un soutien financier de 3 430 469 $ pour l'année 2014 au Bureau du taxi de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1130733002

CG13 0408

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme de 3 500 000 $, plus les taxes applicables, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1478;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest, pour la somme de 3 500 000 $, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;

2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^{e} André Proulx, notaire, et Construction ICO inc. établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

3 - d'autoriser le greffier à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, seulement lorsque l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick sera vacant;

4 - d'autoriser une dépense de 167 000$, taxes incluses, pour les frais d'entretien, en attente de la déconstruction de l'immeuble;

5 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1131195006

CG13 0409

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Commerce d'automobiles GPA inc., une partie de ruelle d'une superficie de 105,03 mètres carrés, située entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Tupper, à l'est de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour la somme de 294 084 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 066 474 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1480;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 066 474 du cadastre du Québec;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Commerce d'automobiles GPA inc. une partie d'une ruelle située entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Tupper, à l'est de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connue et désignée comme étant le lot 1 066 474 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 105,03 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale, pour le prix de 294 084 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1131368006

CG13 0410

Approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue du Conseil des arts de Montréal, à titre gratuit pour une période de 5 ans et 4 mois, à compter du 1er septembre 2013, des espaces additionnels situés à l'Édifice Gaston-Miron au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 766,21 mètres carrés, à des fins de bureaux, de studio de danse, de musique et d'évènements des arts de la scène

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1481;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, au Conseil des arts de Montréal, pour une période de cinq ans et 4 mois, à compter du 1er septembre 2013, divers locaux situés à l'intérieur de l'édifice Gaston-Miron, sis au 1210, rue Sherbrooke Est, d'une superficie additionnelle totale de 766,21 mètres carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1135323004

CG13 0411

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9034-3484 Québec inc. une partie du tréfonds de deux parties de ruelles adjacentes à sa propriété, localisée au nord du boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 292,7 mètres carrés, aux fins d'assemblage pour un usage résidentiel et commercial, pour une somme de 226 840 $, taxes en sus / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 5 015 277 et 5 232 841 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2013 par sa résolution CE13 1529;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Jane Cowell-Poitras

Et résolu :

1 - de fermer et retirer du registre du domaine public les lots 5 232 841 et 5 015 277 du cadastre du Québec;

2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9034-3484 Québec inc. une partie du tréfonds de deux parties de ruelles adjacentes à sa propriété, localisée au nord du boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, d'une superficie de 292,7 mètres carrés et constituée des lots 5 015 277 et 5 232 841 du cadastre du Québec, aux fins d'assemblage pour un usage résidentiel et commercial, pour une somme de 226 840 $, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux imputations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. Charles Mickie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino

20.27 1131368007

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 30.04, 30.05, 30.07 et 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0412

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1422;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Edward Janiszewski

30.01 1136340003

Article 30.02

Autoriser une dépense de 2 050 743,75 $, taxes incluses, pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences d'infrastructure serveurs Microsoft, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville Montréal et Compugen inc.

Retiré (voir l'article 3.01)

Article 30.03

Autoriser une commande de 2 316 746,25 $, taxes incluses, auprès du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur et l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Pro Plus / Autoriser une dépense de 1 226 207,45 $, taxes incluses, à cet effet, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville Montréal et Compugen inc.

Retiré (voir l'article 3.01)

CG13 0413

Autoriser une dépense de 3 335 027,71 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre du programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1431;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 3 335 027,71 $, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de micro-ordinateurs de bureau, de micro-ordinateurs portatifs et de moniteurs dans le cadre d'un programme de remplacement des micro-ordinateurs désuets, conformément aux ententes cadres intervenues entre la Ville de Montréal et les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334);

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1132357001

CG13 0414

Autoriser une dépense de 624 365,99 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Sharp Électronique du Canada ltée (CG11 0443)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1430;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 624 365,99 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements d'impression multifonctions dans le cadre du remplacement des équipements à l'Édifice Louis-Charland, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Sharp Électronique du Canada ltée (CG11 0443);

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1132357002

Article 30.06

Autoriser une commande de 1 065 703,28 $, taxes incluses, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la conformité des droits d'auteur de licences Microsoft Office / Autoriser une dépense de 3 717 797,11 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences Microsoft Office 2013 Standard pour le projet de rehaussement du système d'exploitation des postes de travail, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre à intervenir entre la Ville et Compugen inc.

Retiré (voir l'article 3.01)

CG13 0415

Approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1432;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'approuver la décision du comité exécutif d'imposer une réserve, à des fins d'habitation sociale ou communautaire, sur les lots 2 091 591, 1 573 534 et 1 573 239 du cadastre du Québec.;

Adopté à l'unanimité.

30.07 1133227002

CG13 0416

Adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal / Mandater la Direction de l'environnement pour développer des indicateurs de résultats, assurer le suivi et produire les rapports afférents

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1491;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'adopter les plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives et de la collectivité montréalaise - Agglomération de Montréal;

2 - de mandater la Direction de l'environnement de développer des indicateurs de résultats, d'assurer le suivi et de produire les rapports afférents.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1135334001

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.09 à 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0417

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet Turcot

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1499;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le cadre de la mise en place du lot de construction CO-13 du projet de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1134728004

CG13 0418

Adopter les modifications aux termes de références du programme « PR@M-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1507;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter les modifications aux termes de références du programme « PR@M-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1132685001

CG13 0419

Autoriser un virement de crédits de 1 249 089 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1508;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser un virement de crédits de 1 249 089 $ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet Cavendish-Cavendish permettant une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2009 en vue de son inscription prochaine au programme triennal d'immobilisation (PTI), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1130775001

CG13 0420

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Marvin Rotrand de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1134368003

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0421

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2013 par sa résolution CE13 1104;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1130824001

Règlement RCG 13-019

CG13 0422

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375° de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375° de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2013 par sa résolution CE13 1164;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 $ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^{e} de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1135337008

Règlement RCG 13-020

CG13 0423

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1231;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1135368001

Règlement RCG 08-041-2

CG13 0424

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1232;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard de l'article 3 de ce règlement.

42.04 1131179002

Règlement RCG 07-029-7

CG13 0425

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1241;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alain Tassé

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 $ pour le financement du réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. Charles Mickie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino

42.05 1134543003

Règlement RCG 13-021

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0426

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2013 par sa résolution CE13 1233;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) » ;

2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1130733003

Règlement RCG 10-009-1
Règlement RCG 13-022

CG13 0427

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1310;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal (159 et ses modifications) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1113720002

Règlement RCG 13-023

CG13 0428

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1307;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal (158 et ses modifications) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1136335001

Règlement RCG 13-024

CG13 0429

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 août 2013 par sa résolution CE13 1308;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1135075003

Règlement RCG 05-002-5

CG13 0430

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1440;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Susan Clarke

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 $ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1130824003

Règlement RCG 13-025

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0431

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1446;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1130824005

Règlement RCG 13-026

CG13 0432

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1448;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1135337010

Règlement RCG 13-027

CG13 0433

Nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2013 par sa résolution CE13 1425;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- Mme Annabel Soutar, pour un premier mandat de trois ans et
- M. Michel de la Chenelière pour un premier mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.01 1134320003

CG13 0434

Renouveler les mandats de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 août 2013 par sa résolution CE13 1353;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de renouveler les mandats des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, pour la période de juin 2013 à juin 2015, à savoir :

- M. Raymond Perreault, président de Chaînes de traction Québec ltée, représentant le milieu des affaires;
- M. Jacques Laflèche, président de Les Systèmes Espace/Max inc., représentant le milieu des affaires;
- M. Jean-Louis Landry, avocat, représentant le milieu des affaires.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1136251003

CG13 0435

Nomination de membres au Conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord pour l'année 2013-2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1494;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - de renouveler le mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord, du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 :

Collège municipal :

- M. Serge Geoffrion directeur d'arrondissement- arrondissement de Montréal-Nord ;
- M. Jean-Marc Gibeau conseiller- arrondissement de Montréal-Nord ;
- Mme Chantal Rossi conseillère- arrondissement de Montréal-Nord ;

Collège affaires/commerce :

- M. Marc Chevrier directeur général- La Cie J. Chevrier instruments inc. ;
- Mme Gaetana Colella vice présidente Au soin d'une vie ;

Collège Économie sociale :

- Mme Brunilda Reyes- directrice- Les Fourchettes de l'Espoir Montréal-Nord ;

Collège Éducation :

- M. Pierre Boulay directeur général- commission scolaire de la Pointe de l'Île ;

Collège Coopératif financier :

- M. Guillaume Pineault Directeur de comptes- marché commercial et industriel - Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Est de Montréal ;

Membres d'office :

- M. Hugues Chantal directeur Aménagement urbain et services aux entreprises - arrondissement de Montréal-Nord ;
- M. Jean Touchette directeur CLD de Montréal-Nord ;

2 - de nommer M. Antoine Hannah Directeur général - Société Sani Net Canada inc. à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord représentant le Collège citoyen, du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 .

Adopté à l'unanimité.

51.03 1132577055

CG13 0436

Nomination d'un directeur général au Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 septembre 2013 par sa résolution CE13 1519;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de donner suite à la recommandation du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal et de nommer M. Benoit Jugand à titre de directeur général du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 5 ans, renouvelable selon la procédure prescrite à l'article 5 des Lettres Patentes du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1133570002

CG13 0437

Motion de M. David Pollock sur les conditions d'expropriation à des fins de protection des milieux naturels

Vu l'orientation du conseil municipal par sa résolution CM13 1033 en date du 23 septembre 2013;

Avant sa présentation, le porte-parole de l'assemblée dépose une version amendée de l'article 65.01 dont le texte se lit comme suit :

« MOTION SUR LES CONDITIONS D'EXPROPRIATION À DES FINS MUNICIPALES

Attendu que les municipalités disposent de pouvoirs d'expropriation pour toutes fins municipales, dont notamment, la réalisation de parcs et d'espaces verts moyennant le versement d'une indemnité;

Attendu la raréfaction des milieux naturels sur l'île de Montréal;

Attendu les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui fixent à 17 % les objectifs de conservation des milieux naturels à l'échelle du territoire de la CMM;

Attendu que pour la seule agglomération de Montréal, il fut dépensé depuis 2004, au-delà de 34 millions $ pour acquérir des propriétés à des fins de conservation des milieux naturels, ce qui représente un effort financier important sur les dépenses publiques;

Attendu qu'en cette matière, les dispositions de la *Loi sur l'expropriation* imposent le paiement d'indemnités très onéreuses pour les municipalités désireuses d'acquérir des terrains;

Attendu que, selon les pratiques actuelles, l'exproprié a le droit non seulement à la valeur vénale, estimée en argent, de son bien à une date donnée, mais également à tous les avantages prévus et futurs actualisés à cette date donnée;

Attendu que les municipalités ne considèrent pas raisonnable d'utiliser les fonds publics pour compenser des intérêts spéculatifs;

Attendu que de baser la valeur de l'indemnité sur la valeur à l'expropriant ferait en sorte que les municipalités se placerait en position d'être juge et partie et que par conséquent, on ne devrait pas tenter de catégoriser les différentes raisons pour lesquelles une municipalité exproprie puisque c'est fait dans l'intérêt collectif;

Attendu que différentes lois en matière d'expropriation existent ailleurs au Canada de même que la jurisprudence afférente et qu'il serait avisé de faire une analyse de l'impact de ces lois dans la pratique;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis
M. David Pollock

de mandater la Direction générale pour entamer avec l'Union des municipalités du Québec un chantier dans le but de proposer des modifications à la *Loi sur l'expropriation* de manière à ce que la notion de valeur au propriétaire, telle qu'elle a été développée par la jurisprudence, ne soit plus considérée dans le calcul des indemnités en matière d'expropriation à des fins municipales ».

Adopté à l'unanimité.

65.01

À 18 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____

_____

Luis Miranda
Président de l'assemblée

_____

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____

Laurent Blanchard
Maire